

qui avait négocié cette entente en 1854, dans l'espoir d'améliorer la vie économique de ces territoires encore britanniques, et d'empêcher une union politique éventuelle avec les États-Unis.

Mais en 1866, les États-Unis ont révoqué l'accord de réciprocité, ce qui a eu au Canada des effets défavorables sur le commerce et les investissements. La Confédération a apporté une réponse partielle à ce problème, et la nouvelle nation s'est immédiatement efforcée de trouver de meilleures conditions d'accès aux marchés des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Ses efforts n'ont pas donné les résultats escomptés; c'est pourquoi, en 1879, le Canada a adopté la politique des tarifs élevés qui était alors en vogue dans la plupart des pays commerçants, exception faite de la Grande-Bretagne. Cette politique visait à promouvoir la croissance de l'industrie manufacturière au Canada et à augmenter les revenus en vue de financer de nouveaux moyens de transport et de favoriser le développement économique général. Toutefois, il y avait conflit entre les deux objectifs, et il devint évident que le développement intérieur dépendait fortement de l'aptitude du pays à faire face à la concurrence des marchés d'exportation. Pendant de nombreuses années par la suite, il a fallu s'efforcer de maintenir un équilibre difficile entre les mesures destinées à accroître le commerce d'exportation et celles visant à protéger l'industrie nationale.

C'est ainsi qu'en 1907, en partie pour des raisons de marchandage, le Canada a adopté un système de tarifs comportant trois niveaux de droits d'entrée: tarif préférentiel (pour les importations de la Grande-Bretagne et du Commonwealth), intermédiaire et général. Une nouvelle tentative d'obtenir une entente de réciprocité avec les États-Unis n'a pu aboutir à cause des élections canadiennes de 1911.

A la lumière de la hausse considérable des tarifs de nombreux pays, par suite de la crise des années trente, et des grandes difficultés économiques internationales qui se faisaient jour à ce moment-là, la Grande-Bretagne, le Canada et d'autres membres du Commonwealth ont adopté un régime systématique et étendu de tarifs préférentiels. En 1937-1938, en retour des réductions tarifaires consenties par les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne ont eux aussi réduit leurs tarifs et laissé tomber certains tarifs préférentiels.

La désintégration des systèmes financiers et commerciaux, au cours des décennies 1930 et 1940, a persuadé de nombreux pays de recommencer à neuf. Ils ont signé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, accord que le Canada appuie fortement depuis